

# Dès 2021, une prime de 85 €/t à partager entre l'agri et son organisme stockeur

© 14/12/2020 |  Sophie Guyomard •  Terre-net Média

Le « sans résidu de pesticides » arrive dans la filière céréales avec le GIE CRC. La première campagne test vient d'être lancée en blé tendre, avec une centaine d'agriculteurs et 25 % des organismes stockeurs adhérents engagés. (Article mis à jour le 15 décembre à 8h52)



Dans le cadre  
du blé tendre  
CRC  
certifié « sans  
résidu de  
pesticides »,  
les meuniers  
devront  
verser une  
prime de  
85 €/t aux  
organismes  
stockeurs.  
(©Pixabay)

Le GIE CRC (**Culture raisonnée contrôlée**) a profité de son assemblée générale, le 9 décembre dernier, pour officialiser le lancement de la première campagne de **blé tendre CRC certifié « sans résidu de pesticides »** (SRP), pour une récolte attendue en 2021. Une centaine d'agriculteurs et 25 % des organismes stockeurs (OS) adhérents se sont engagés dans cette phase pilote. Pour une « **juste rémunération** » des acteurs, une **prime de 85 €/t** a été fixée par la filière, indique Étienne Henriot, président du GIE CRC. La démarche sera la même qu'avec la prime CRC (21 €/t) : les 85 €/t sont versés par les meuniers à l'organisme stockeur et ce dernier doit les partager avec les agriculteurs selon sa politique établie. Si « cette prime peut paraître élevée », Étienne Henriot note toutefois que « **les investissements pour les OS et les agriculteurs sont conséquents** ».

Dans le cadre de la prime CRC : sur les 21 €/t versés par les meuniers à l'organisme stockeur, ce dernier verse de 11 à 16 €/t à l'agriculteur.

Comme l'avait annoncé Marc Bonnet, directeur général du GIE CRC, en mars dernier, la filière CRC entend « donner, avec cette initiative, un indicateur clair aux meuniers, boulangers, industriels et consommateurs en quête de produits céréaliers bons pour les Hommes et l'environnement. Cela permettra en terme de garantir le SRP sur une **denrée quotidienne** comme le pain ». Outre la volonté d'augmenter les volumes de production pour les campagnes à venir, la filière CRC ambitionne également d'ouvrir le cahier des charges CRC SRP à d'autres productions.

Revoir aussi > [\[Reportage\] Blé en filière CRC - E. Duchesne : « Une production en phase avec les attentes des consommateurs »](#)

## La famille CRC s'agrandit avec le pois chiche et le colza

Autre annonce lors de l'assemblée générale : après le sarrasin en 2019 et l'épeautre en 2020, Marc Bonnet a réaffirmé l'arrivée dans la famille CRC du **pois chiche** pour la récolte 2021 et du **colza** pour la récolte 2022. Le cahier des charges de ce dernier est en cours de rédaction.

Lire également > [\[Témoignage\] Comme Étienne Henriot, plusieurs producteurs relancent la culture du sarrasin](#)

**Quelques chiffres sur la filière CRC** : elle rassemble 156 entreprises, 3 150 agriculteurs (+ 4 % sur un an) et couvraient 72 000 hectares en 2020.

Retrouvez les résultats de ce sondage publié sur terre-net.fr entre le 7 et le 14 juillet 2020. Les résultats sont indicatifs (l'échantillon n'a pas été redressé).

